

9, 10 et 11 Mai 2008

36^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS de DIEPPE

Coupe de France des Rallyes
1^{ère} Division – Coefficient 5

CHALLENGE DIVINOR

7^{ème} RALLYE DE DIEPPE HISTORIQUE

Challenge RETROCOURSE MAGAZINE
Challenge Catherine DELMOTTE

REGLEMENT PARTICULIER

A.S.A. PAYS DE DIEPPE

"ORGANISATEUR ADMINISTRATIF"

<http://asapaysdedieppe.ifrance.com>

asapaysdedieppe@wanadoo.fr

Association "DIEPPE-RALLYE"

"ORGANISATEUR TECHNIQUE"

<http://www.rallye-dieppe.com>

diepperallye@orange.fr

9, 10 et 11 Mai 2008

36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE **Coupe de France des Rallyes – 1^{ère} Division – Coefficient 5**

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Réglementation - Edition 2008.)

PROGRAMME - HORAIRES

* Parution du règlement	Vendredi 22 février 2008
* Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
* Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Samedi 26 avril 2008
* Clôture des engagements	Lundi 28 avril 2008
* Publication de la liste des engagés	Mercredi 7 mai 2008 au secrétariat de l'épreuve
* Horaires des reconnaissances	les 26,27 avril et 8 mai de 9h. à 19h. le 9 mai - de 9h à 16h
* Vérifications administratives	Vendredi 9 mai 2008 de 15h.00 à 19h.00 Samedi 10 mai 2008 de 7h.00 à 10h.00 Concession OPEL Zone industrielle – Dieppe
* Vérifications techniques	Vendredi 9 mai 2008 de 15h.30 à 19h.30 Samedi 10 mai 2008 de 7h.30 à 10h.30 Concession OPEL - Zone industrielle – Dieppe Parc fermé gardé (Jetée ouest) Vendredi 9 mai dès 16h.00
* 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs	Samedi 10 mai 2008 – 10h45 Lieu à déterminer- Dieppe
* Publication de la liste des équipages admis au départ	Samedi 10 mai 2008 à 11h.30 Tableau d'affichage/Parc fermé
* Parc fermé gardé	Parking Jetée ouest - Dieppe
. Départ 1 ^{ère} voiture (Parc fermé)	Samedi 10 mai 2008 à 13h.30
. Arrivée 1 ^{ère} voiture (Podium)	Dimanche 11 mai 2006 à 0h.44
* Vérifications finales	Concession OPEL – Zone industrielle - Dieppe
* Publication des résultats	Dimanche 11 mai 2008, au tableau d'affichage, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH 9B
* Remise des prix	Dimanche 11 mai 2008 à 10h30 Grand Casino de Dieppe – Bd de Verdun - Dieppe

ART.1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Pays de Dieppe, organisateur administratif et l'association "Dieppe-Rallye", organisateur technique, organisent les 9, 10 et 11 mai 2008, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la Ville de Dieppe, une épreuve dénommée :

36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE

Le 36^{ème} Rallye National du Pays de Dieppe est enregistré comme Rallye National à Participation Etrangère Autorisée (NPEA).

Le présent règlement a reçu le **permis d'organisation de la FFSA n°75 en date du 28 / 02 / 2008.**

Association organisatrice :

DIEPPE RALLYE

Président: Etienne MORIN

Secrétariat permanent du Rallye National du Pays de Dieppe:

DIEPPE-RALLYE

Maison des Sports

17 rue Montigny - 76200 DIEPPE

Tél : 0964 269 300 Fax : 02 35 83 23 05 Mail : diepperallye@orange.fr

* Permanence du rallye: Avant le rallye, au secrétariat permanent du rallye
Pendant la durée du rallye, au P.C. de la course,

* Tableau d'affichage: Départ/Arrivée – Parc fermé – DIEPPE
En cours de rallye : Mairie de Tôtes

1.1p OFFICIELS

Observateur FFSA	Philippe VANHAESEBROUCK
Collège des commissaires sportifs - Président	Jean Roch LE BOSSE
Membres	Dominique LUNEL Alain MAHE Jean Claude LEVREY Albert PATISSON Etienne FORGET Michel LAROULANDIE William MAWDSLEY Gilles GUILLER Joseph LORRE Michel PERRIN Daniel GILLES Claudine LEMARCHAND José PERROT Annouk MAWDSLEY Olivier GARROU Denis HUSTACHE Emmanuel ANNICOTTE Serge PAILLE (Responsable) Francis LEVAVASSEUR Jean Marie FONTAINE Jean Pau DOUCET Yves et Martine ANNICOTTE Jean Pierre LACROIX Robert SCHOIRFFER Docteur Rachid DRIS Jean-Louis AUBLE (Responsable) Alain LHEUREUX Jean-Guy BOUQUET Jean-Marie LALOUETTE Yves LEMALE Alain FRELAND Bernard FOURNIERE Georges COLIN
Directeur de course	
Directeur de course adjoint	
Directeur de course adjoint délégué à Tôtes	
Adjoints à la direction de course	
Directeurs de course délégués : Parcs	
Epreuves spéciales	
Voiture tricolore	
Voiture balai	
Commissaires chargés des relations avec les concurrents	
Juges de fait	
Médecin chef	
Commissaires techniques	
Commissaire technique VH	
Chargé des relations avec la presse	

1.2p ELIGIBILITE

Le 36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 1^{ère} Division (**coef. 5**)
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- Le Challenge DIVINOR

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés au 36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu vendredi 9 et samedi 10 mai 2008.

Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître leur horaire de convocation.

Seules les voitures régulièrement engagées seront admises sur les parcs de vérifications. Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire.

Les vérifications finales éventuelles pour les véhicules convoqués seront effectuées à la Concession OPEL à Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 45 € T.T.C.

ART.3P CONCURENENTS et PILOTES

3.1p DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5p Toute personne désirant participer au 36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE doit adresser au secrétariat de l'épreuve:

DIEPPE RALLYE
17 rue Montigny
76200 DIEPPE

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le lundi 28 avril 2008 minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre maximum de partants sera de 140 voitures, tous rallyes confondus, dont 20 véhicules historiques. (Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du mercredi 7 mai 2008.

3.1.11p DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

<p>* Avec publicité facultative de l'organisateur : 500 €. * Sans publicité facultative de l'organisateur : 1000 €.</p>

Une prime de départ est prévue ; celle-ci est de 2.5€ par concurrent au delà de 75 concurrents, plafonnée à 80€ (ex : 100 admis à prendre part à la course = prime de départ de 62.50€ par concurrent admis à prendre part à la course).

3.1.12p

La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. Les chèques seront mis en banque à la clôture des engagements. Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

Les cas particuliers seront étudiés par le bureau de Dieppe-Rallye sur demande écrite de l'intéressé(e).

3.3p ORDRE DE DEPART

Durant toute l'épreuve, le rallye partira 10 minutes après le dernier concurrent du Rallye de Dieppe Historique.

ART.4P VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES (conforme au Règlement Standard F.F.S.A.)

4.2p PNEUMATIQUES: (conforme au Règlement Standard F.F.S.A.)

4.3.1.1p ASSISTANCE

Il y a un parc d'assistance unique.

L'organisateur fournira à chaque concurrent UNE plaque "ASSISTANCE" gratuite pour chaque véhicule engagé. Seule cette plaque accompagnée obligatoirement du pare soleil d'identification dûment collé au pare brise du véhicule d'assistance permettra au dit véhicule d'assistance du concurrent de pénétrer dans le parc d'assistance. UNE plaque complémentaire pourra être délivrée au prix de 80€.

En dehors du parc d'assistance, toute opération d'assistance est interdite, de même que le stationnement sur des secteurs de liaison de véhicules d'assistance, de ravitaillement ou d'accompagnement.

Les véhicules d'assistance ou d'accompagnement, suiveurs ou précédents, sont également interdits. Des juges de fait sont désignés pour surveiller le respect du Code de la Route et du règlement sur les conditions d'assistance par les concurrents.

ART.5P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives. (Publicité sur les vitres interdites – Rappel - consulter l'article 4.1.1. du Règlement Standard). **Dimension des panneaux de portières 70x50**

ART.6P SITES et INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Le 36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE représente un parcours total de 342,700 km. Il comporte 1 étape divisée en 3 sections, soit 9 épreuves spéciales pour une longueur totale de 126,300 km.

EPREUVES SPECIALES DU 36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE

- * E.S. LES JACQUEMARTS – Auffay (N°1/4/7 – 3 x 15 ,000 km)
- * E.S. VIENNE – Bacqueville en Caux (N°2/5/8 - 3 x 13.000 Km)
- * E.S. SAANE – Royville (N°3/6/9 - 3 x 14.100 Km)

6.2p RECONNAISSANCES

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés, à compter du samedi 26 avril 2008 à l'adresse indiquée dans l'accusé de réception d'engagement.

Les reconnaissances seront tolérées les 26, 27 avril et 8 mai de 9h00 à 19h00, le 9 mai de 9h00 à 16h00

Dans les dates et les horaires ci-dessus, le nombre de passage est limité à 4. Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications administratives. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traité comme tel.

Les concurrents et équipages respecteront les interdictions particulières suivantes :

Commune du CATELIER : Epreuve spéciale LES JACQUEMARTS : respect de la signalisation routière : reconnaissance à pied , voir Carnet d'itinéraire.

Commune de CRESSY : Epreuve spéciale LES JACQUEMARTS : respect impératif de la limitation de vitesse dans la commune : 30km/h

Commune de BACQUEVILLE EN CAUX – Epreuve spéciale VIENNE, reconnaissance à pied en centre ville

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4p. CIRCULATION

6.4.11 Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre ville. Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 160 € à l'appréciation du collègue des commissaires sportifs.

* Utilisation des fréquences radio: En aucune façon, les concurrents ou leurs assistances ne devront perturber les moyens radio de l'organisation.

ART.7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p DEPART

A l'issue des vérifications administratives, les équipages au complet disposeront de 15 (QUINZE) minutes pour se rendre aux vérifications techniques. A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront réunis dans un parc fermé de départ (gardé). Les équipages au complet disposeront de 20 (VINGT) minutes pour se rendre au parc fermé.

7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des officiels sont:

Commissaires de route: combinaison

Chefs de poste et autres officiels: chasuble de couleur

7.2.12p Il est prévu un reclassement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 9A)

7.5p EPREUVES SPECIALES

7.5.1p Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10^{ème} de seconde.

7.5.17.1p ABANDON

Un concurrent qui abandonne sur le routier ou lors d'une E.S. a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être aussitôt signalé. Un numéro de téléphone est réservé aux concurrents ; il leur sera communiqué lors des vérifications administratives.

Les concurrents ne prévenant pas immédiatement la direction de course de leur abandon ou de tout accident qu'ils auraient pu constater se verront infliger une pénalité de 160 €.

ART.9P CLASSEMENT

Les résultats du rallye seront affichés le dimanche 11 mai 2008, dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 9B du dernier concurrent.

ART.10P PRIX

10.1p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 11 mai à partir de 10h30 au Grand Casino de Dieppe.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.

PRIX EN ESPECES CUMULABLES (ME = montant de l'engagement payé par le concurrent)

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Total distribuable
-----------------	------------------	------------------	------------------	--------------------

SCRATCH	1,5 ME	ME	0,75 ME	0,5 ME	3,75 ME
----------------	--------	----	---------	--------	---------

GROUPES

+ de 10 partants	ME	0,75 ME	0,5 ME
de 4 à 10 -	0,75 ME	0,5 ME	
de 1 à 3 -	0,5 ME		

2.25 ME x 4 = 9 ME

CLASSES

+ de 10 partants	ME	0,5 ME	0,2 ME
de 4 à 10 -	0,75 ME	0,5 ME	
de 1 à 3 -	0,5 ME		

1.7 ME x 19 = 32.3 ME

FEMININ	0.5 ME (cumulable)				0.5 ME
----------------	--------------------	--	--	--	--------

TOTAL DISTRIBUABLE	45.55 ME
---------------------------	-----------------

Chacun des équipages classés recevra une coupe.

7^{ème} RALLYE DE DIEPPE HISTORIQUE

REGLEMENT PARTICULIER

Ce Règlement Particulier complète les Règles Spécifiques Rallyes VHC,

Les articles non repris dans ce règlement sont identiques à ceux du rallye national qui fera foi en cas de contestation.

Le 7^{ème} RALLYE DE DIEPPE HISTORIQUE est organisé en doublure du 36^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE. Cette épreuve est un rallye de véhicules historiques de course dont le règlement est visé par la FFSA sous le n° 75 en date du 28 / 02 / 2008 et conforme aux Règles Spécifiques Rallyes VHC (voir Réglementation Rallyes 2008).

PROGRAMME ET HORAIRE

Le rallye V.H.C. est organisé en doublure du Rallye National du Pays de Dieppe.
Durant toute la durée de l'épreuve, le rallye V.H.C. partira devant le rallye national.

1.2p ELIGIBILITE

Le 7^{ème} RALLYE DE DIEPPE HISTORIQUE compte pour:

- Le Challenge RETROOURSE MAGAZINE
- Le Challenge Catherine DELMOTTE

ART.3P CONCURRENTS et PILOTES

3.1p DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p Toute personne désirant participer au 7^{ème} RALLYE DE DIEPPE HISTORIQUE doit adresser au secrétariat de l'épreuve:

DIEPPE RALLYE
17 rue Montigny
76200 DIEPPE

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le lundi 28 avril 2008 minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre maximum de partants sera de 25. (Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du mercredi 7 mai 2008.

3.1.11p DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

* Avec publicité facultative de l'organisateur: 400 €.

* Sans publicité facultative de l'organisateur: 800 €.

ART.4P VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES (Conforme aux Règles Spécifiques VHC)

Se reporter à la réglementation « Rallye 2008 »

ART.9P CLASSEMENTS (Conforme au règles spécifiques VHC)

Il sera établi 2 classements Scratch :

Un pour les voitures des périodes E à H1

Un pour les voitures des périodes H2 et I

ART.10P PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 11 mai à partir de 10h30 au Grand Casino de Dieppe.
Des coupes seront distribuées à tous les concurrents. Il n'y aura pas de prix en

ITINERAIRE - HORAIRE

C.H.	ES		Km part.	Km. Total	T.I.	1er Concurrent
Samedi 10 mai 2008 (126,300km ES)						
1 ^{ère} Section	0	Dieppe - Parc fermé		0,000		13:30
	0A	Dieppe - Podium	0,850	0,850	0:05	13:35
	0B	Totes - Entrée assistance	33,000	33,850	0:40	14:15
	0C	Totes - Sortie assistance		33,850	0:20	14:35
	1	Auffay	6,800	40,650	0:15	14:50
	DES 1	<i>Les Jacquemarts (15,000)</i>		40,650	0:03	14:53
	1A	Tôtes - Entrée assistance	29,100	69,750	0:35	15:28
	1B	Tôtes - Sortie assistance		69,750	0:30	15:58
	2	Bacqueville en Caux	16,600	86,350	0:19	16:17
	DES 2	<i>Vienne (13,000)</i>		86,350	0:03	16:20
	3	Biville la Rivière	16,100	102,450	0:17	16:37
DES 3	<i>Saane (14,100)</i>		102,450	0:03	16:40	
3A	Biville la Baignarde - Entrée Regroupement	23,600	126,050	0:25	17:05	
2 ^{ème} Section	3B	Biville la Baignarde - Sortie Regroupement		126,050	0:30	17:35
	3C	Tôtes - Entrée assistance	4,200	130,250	0:07	17:42
	3D	Tôtes - Sortie assistance		130,250	0:30	18:12
	4	Auffay	6,800	137,050	0:15	18:27
	DES 4	<i>Les Jacquemarts (15,000)</i>		137,050	0:03	18:30
	4A	Tôtes - Entrée assistance	29,100	166,150	0:35	19:05
	4B	Tôtes - Sortie assistance		166,150	0:30	19:35
	5	Bacqueville	16,600	182,750	0:19	19:54
	DES 5	<i>Vienne (13,000)</i>		182,750	0:03	19:57
	6	Biville la Rivière	16,100	198,850	0:17	20:14
	DES 6	<i>Saane (14,100)</i>		198,850	0:03	20:17
6A	Biville la Baignarde - Entrée Regroupement	23,600	222,450	0:25	20:42	
3 ^{ème} Section	6B	Biville la Baignarde - Sortie Regroupement		222,450	0:30	21:12
	6C	Totes - Entrée assistance	4,200	226,650	0:07	21:19
	6D	Totes - Sortie assistance		226,650	0:30	21:49
	7	Auffay	6,800	233,450	0:15	22:04
	DES 7	<i>Les Jacquemarts (15,000)</i>		233,450	0:03	22:07
	7A	Tôtes - Entrée assistance	29,100	262,550	0:35	22:42
	7B	Tôtes - Sortie assistance		262,550	0:30	23:12
	8	Bacqueville en Caux	16,600	279,150	0:19	23:31
	DES 8	<i>Vienne (13,000)</i>		279,150	0:03	23:34
	9	Biville la Rivière	16,100	295,250	0:17	23:51
	DES 9	<i>Saane (14,100)</i>		295,250	0:03	23:54
9A	Dieppe - Podium	46,350	341,600	0:50	0:44	
9B	Dieppe - Parc fermé	1,100	342,700			